



## Harcèlement ou pas...

-----  
Par Claire69

Bonjour

Je travaille dans le même bureau que mon N+1 qui est membre du CODIR. Nous sommes 2 dans notre service lui et moi. Je travaille depuis 32 ans dans cette entreprise et lui 1 an et demi.

Il se comporte de manière imprudente ou même obscène.

Un jour de réunion à 2 sur son PC en faisant un copier coller il a copier le mot "candaulisme".

Une autre fois, ou nous étions tous les 2 en réunion, il a dit à une collègue qui s'arrêtait nous saluer alors qu'elle partait en week-end, et sans raison : "Je pense que toi le week end tu aimes te faire fouetter", j'ai pas relevé et nous avons continué la réunion.

Je sais également qu'il avait eu un comportement inapproprié avec une collaboratrice d'une autre agence, le problème à été réglé en interne par le chef d'agence sans passer par le service RH....

De plus, il reste connecté sur des site porno ou d'échangisme dans notre bureau.

Par facilité, il m'a donné ses codes d'accès pour récupérer des données. Par erreur j'ai taper le mot de passe dans le moteur de recherche, j'ai été surprise par ce que j'ai vu a l'écran, de nouveau je me suis retrouvé avec le mot candaulisme. Par curiosité et a mon domicile je suis rentrée sur les sites et j'ai constaté entres autres qu'il partait en déplacement pour assouvir des pratiques inavouables. Je me sens ridicule d'avoir été curieuse, car maintenant j'ai beaucoup de mal a supporter son manque de professionnalisme.

Je ne sais plus quoi faire hormis prendre rendez vous chez un psy pour m'aider.

-----  
Par kang74

Bonjour

Je ne vois rien qui rentre dans la case harcèlement : ce sont des actes répétés à votre rencontre ... Il n'y a rien de tout cela à VOTRE rencontre .

Je vois par contre que vous vous permettez de surveiller ces faits et gestes ( alors que vous n'avez aucune autorité pour le faire) quitte à fouiller sur son ordinateur portable et à utiliser ses données personnelles chez vous pour là aussi surveiller ses déplacements : ça peut facilement rentrer dans le cadre d'un harcèlement ou d'une plainte ...

Votre collègue est sûrement un gougeât, pas forcément travailleur ( m'enfin il ne doit pas y avoir un management de folie dans votre entreprise si votre passe temps est de surveiller votre collègue ...)

Mais c'est sa vie personnelle, vous êtes soumis à son autorité ( pas l'inverse) vous n'avez pas autorité à surveiller ses faits et gestes ni à le sanctionner pour son manque de professionnalisme .

Je ne sais plus quoi faire hormis prendre rendez vous chez un psy pour m'aider.

C'est à mon avis une très bonne idée pour pouvoir prendre le recul nécessaire par rapport à votre supérieur avant que cela vous nuise : votre comportement est punissable .

-----  
Par Claire69

Merci pour votre réponse  
Cordialement

-----  
Par AGeorges

Bonjour Claire,

D'après ce que vous racontez, votre N+1 a fait quelques essais "suggestifs" à votre rencontre.

La meilleur technique est qu'au prochain "essai" du genre, vous précisiez que "vous ne mangez pas de ce pain-là"...Et

vous repartez de suite sur des considérations professionnelles.

Peut-être avez vous eu des moments de curiosité sur certains vocables utilisés par le N+1, mais une fois satisfaits, passez simplement à autre chose.

On ne rentre pas "un mot de passe" dans un "moteur de recherche", cela ne veut rien dire.

Par ailleurs, s'il y a un PC et un seul dans votre bureau commun, ou s'il n'y a pas de réseau, le fait que votre N+1 vous donne un mot de passe pour accéder à des données professionnelles n'a rien d'anormal, à moins que cela ne fasse partie de la technique suggestive de ce N+1.

En tous cas, je ne m'associe absolument pas aux reproches qui vous ont été faits par une intervenante, qui n'ont pas de sens dans la situation que vous décrivez. Vous n'êtes coupable de rien, sauf essayer de comprendre une situation un peu particulière.

Comme on dit, vous êtes majeure et vaccinée, remettez à sa place (sur ce sujet seulement) votre N+1 et vous devriez pouvoir retrouver des échanges professionnels normaux, si ce N+1 est raisonnablement intelligent.

Sinon, il aura bien lieu à parler de harcèlement.

Pour moi, ce n'est pas VOUS qui avez un problème, un PSY ne vous servira pas à grand chose.

-----  
Par ESP

Bonjour Claire, bienvenue.

A toute fin utile...Si cela devenait nécessaire

[url=<https://www.france-victimes.fr/index.php/categories-inavem/105-actualites/864-lutter-contre-le-harcelement-au-travail>]https://www.france-victimes.fr/index.php/categories-inavem/105-actualites/864-lutter-contre-le-harcelement-au-travail[/url]